

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
7 août 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 43^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 14 mai 2009, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 144 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (*suite*)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 144 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

- a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement** (A/63/521, A/63/686 et Corr.1, A/63/746/Add.2)

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (*suite*) (A/63/604, A/63/714 et A/63/746/Add.2)

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (*suite*) (A/63/668, A/63/717 et A/63/746/Add.4)

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/521) et rappelant que l'Assemblée générale avait ouvert, dans sa résolution 61/287, un crédit de 39 662 500 dollars pour l'exercice considéré, dit que les dépenses se sont élevées à 42 179 700 dollars, soit un dépassement de 2 517 200 dollars. Celui-ci est imputable aux facteurs suivants : augmentation sensible du prix du carburant pendant l'exercice; paiement de l'indemnité de subsistance (missions) aux officiers d'état-major de la Force conformément aux dispositions de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale; hausse générale du coût de l'affrètement d'appareils aériens pour le transport du personnel militaire; achat de trois véhicules de patrouille blindés et transformation en ambulances de deux véhicules blindés de transport de troupes pour mieux assurer la sûreté du personnel de la mission; et relèvement à deux reprises du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir et mettre en recouvrement un crédit additionnel de 2 517 200 dollars pour l'exercice 2007/08 et à se prononcer sur l'affectation des recettes diverses de l'exercice, dont le montant s'élève à 2 076 200 dollars.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/686), le Contrôleur dit que le projet de budget présenté, d'un montant de

45 369 600 dollars, représente une diminution de 0,8 % par rapport au crédit de 45 726 000 dollars que l'Assemblée générale a ouvert pour l'exercice 2008/09 dans sa résolution 62/264. La variation s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, ainsi que des transports terrestres compte tenu de la baisse attendue du coût du gazole, et par la diminution des besoins en services de construction. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 45 369 600 dollars pour financer la FNUOD du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 et à mettre ce montant en recouvrement, à raison de 3 780 800 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

3. Présentant ensuite le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/604), le Contrôleur dit que dans sa résolution 61/289 l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 846 277 200 dollars pour cet exercice et que les dépenses se sont élevées à 820 459 500 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 25 817 700 dollars, correspondant à un taux d'exécution de 96,9 %. Pour l'essentiel, le reliquat s'explique comme suit : certains travaux de construction ont été en partie différés, l'émergence de nouveaux besoins opérationnels essentiels ayant conduit la Mission à privilégier des projets prioritaires; les transports aériens ont coûté moins cher que prévu, en raison principalement des accords de partage des coûts passés avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et de la réduction du nombre d'heures de vol nécessaires du fait de la prise en charge par celle-ci des opérations au Darfour; et du retard subi par la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice (25 817 700 dollars) et des autres recettes (56 381 400 dollars).

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/714), le Contrôleur dit que le projet de budget présenté, d'un montant de 980 561 100 dollars, représente une augmentation de 19,6 % par rapport au crédit de 820 720 600 dollars que l'Assemblée générale a ouvert pour l'exercice 2008/09 dans sa résolution 62/267. Les principaux

facteurs de hausse sont les suivants : augmentation des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international découlant de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale; renforcement proposé des effectifs militaires; création également proposée de 145 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan international, de 451 postes d'agent recruté sur le plan national et de 68 postes de Volontaire des Nations Unies; expansion du programme de construction; et relèvement du coût des services de transport aérien, en raison principalement d'un plus grand nombre d'heures de vol et de la hausse des coûts garantis de la flotte. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 980 561 100 dollars pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2009/10 et à mettre ce montant en recouvrement à raison de 81 713 425 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

5. Dans sa résolution 63/273, l'Assemblée générale a ouvert un crédit additionnel de 56 173 100 dollars pour financer la Mission pendant l'exercice 2008/09, portant ainsi à 876 893 700 dollars le montant total des crédits approuvés pour cet exercice. Le projet de budget pour l'exercice 2009/10 représente par rapport à celui-ci une augmentation de 12,6 %.

6. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/717), le Contrôleur dit que le montant du projet de budget, qui s'élève à 1 789 411 200 dollars est supérieur de 19,3 % au crédit de 1 499 710 000 dollars ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B pour financer l'Opération pendant l'exercice 2008/09. La hausse tient principalement à l'augmentation des effectifs du personnel en uniforme et du personnel civil qui seront déployés et des dépenses opérationnelles (transports aériens, transmissions et services informatiques, services médicaux et matériel spécial) qu'il faudra engager pour appuyer les opérations confiées à la MINUAD. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 1 789 411 200 dollars pour financer la MINUAD du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, à mettre en recouvrement un premier montant de 149 117 600 dollars pour le mois de juillet 2009, puis un montant de 1 640 293 600 dollars à raison de 149 117 600 dollars par mois pendant le reste de

l'exercice, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération.

7. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et sur son projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/746/Add. 2), dit que le Comité a pris note du dépassement prévu pour l'exercice 2007/08. Il est conscient des risques de change inhérents aux dépenses opérationnelles des missions de maintien de la paix, mais estime qu'il faudrait améliorer les prévisions relatives aux principales rubriques afin d'éviter des écarts importants entre le montant des crédits ouverts et celui des crédits utilisés.

8. Le Comité consultatif appuie les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs, en particulier celles qui font suite aux observations du Comité des commissaires aux comptes. Toutefois, il recommande d'établir à la classe P-3 le poste P-4 demandé pour un spécialiste des affaires civiles et de ne pas créer à ce stade le poste P-4 demandé pour un assistant administratif (Service mobile).

9. Le Comité consultatif a noté que l'on prévoyait une diminution des dépenses opérationnelles par rapport à 2008/09. Il serait possible de les réduire encore de 30 800 dollars en utilisant pour l'estimation des dépenses de carburant de 2009/10 le prix moyen payé pendant le premier trimestre de 2009, comme il l'a recommandé.

10. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir, avec mise en recouvrement, un crédit additionnel de 2 517 200 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008, et à porter le montant des autres recettes et ajustements, soit 2 076 200 dollars, au crédit des États Membres selon des modalités qu'elle devra déterminer. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit de 45 256 000 dollars pour financer la Force du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger son mandat.

11. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et sur son projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/746/Add.5), la Présidente

du Comité dit que celui-ci aurait souhaité trouver dans le projet de budget pour 2009/10 un exposé plus clair de la corrélation entre les opérations de la Mission, dont la conception, complexe, a été revue récemment en fonction des caractéristiques administratives et politiques du Soudan, et ses besoins de financement.

12. La Mission doit être prête à appuyer efficacement les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, mais le rythme des progrès sera conditionné par l'évolution de la situation sur le terrain. En conséquence, le Comité consultatif recommande que le taux de vacance des postes d'agent recruté sur le plan international dont la création est demandée soit porté de 50 à 75 %. Il formule d'autres recommandations relatives aux effectifs aux paragraphes 35 et 36 de son rapport. Compte tenu des incertitudes qui entourent le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et de la sous-utilisation importante des crédits alloués aux travaux de construction constatée ces dernières années du fait des retards pris par l'exécution de ces travaux, le Comité recommande de réduire de 5 % le montant des dépenses opérationnelles. Il préconise de mener les travaux à bien dans les meilleurs délais, sachant que tant qu'ils ne seront pas terminés l'indemnité de subsistance (missions) devra être versée au taux plein.

13. L'Assemblée générale est invitée à porter au crédit des États Membres, selon des modalités qu'elle devra déterminer, le solde inutilisé de l'exercice 2007/08, soit 25 817 700 dollars, et les autres recettes et ajustements de l'exercice, soit 56 381 400 dollars. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit de 951 656 000 dollars pour financer la Mission du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 si le Conseil de sécurité décide de proroger son mandat.

14. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit de l'application de mesures extraordinaires à la MINUAD (A/63/668), dit qu'elle avait écrit au Secrétaire général le 23 novembre 2007, après avoir pris connaissance de la lettre du 2 octobre 2007 (A/62/379) par laquelle celui-ci informait le Président de l'Assemblée générale de sa décision d'autoriser une certaine latitude dans l'application à la mission des politiques et procédures administratives en vigueur. Dans sa lettre, la Secrétaire générale adjointe faisait observer qu'en cas de délégation de pouvoirs, les mandataires restent responsables des irrégularités,

gaspillages ou détournements de fonds qui peuvent se produire dans le cadre de dérogations aux règles applicables et doivent prévoir pour les éviter un dispositif de contrôle interne et de suivi.

15. La règle de gestion financière 101.1 de l'Organisation des Nations Unies précise dans quelles conditions la responsabilité de l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière et les pouvoirs y afférents peuvent être délégués par le Secrétaire général au Secrétaire général adjoint à la gestion, lequel peut, à son tour, déléguer certains aspects de cette responsabilité et de ces pouvoirs. Cela étant, le BSCI a constaté que les conditions dans lesquelles le Département de la gestion avait délégué des pouvoirs au Département de l'appui aux missions ne comportaient rien qui puisse donner au Secrétaire général l'assurance qu'il serait fait bon usage des dispositions extraordinaires approuvées par lui.

16. Le constat global du Bureau est que les mesures extraordinaires n'ont eu qu'un impact limité sur le déploiement de la mission et que leur définition, leur approbation et leur mise en œuvre ont souffert de carences. Certaines d'entre elles censées aider la mission à atteindre ses objectifs opérationnels se sont révélés inutiles et d'autres qui devaient accélérer le déploiement du personnel n'ont pas eu d'effet notable.

17. Une des mesures extraordinaires autorisées par le Secrétaire général a été l'attribution à la société Pacific Architects and Engineers (PAE), sans appel à la concurrence, d'un marché exclusif de 250 millions de dollars portant sur la fourniture de services logistiques polyvalents à la MINUAD. Le BSCI mettra prochainement à la disposition des États Membres son rapport sur l'audit de la gestion de ce marché, lequel a suscité des réactions défavorables qui ont nui à la réputation de l'ONU.

18. Pour ce qui est de l'audit faisant l'objet du rapport à l'examen, les conclusions sont que, sommé de se prononcer rapidement, le Comité des marchés du Siège n'a pu s'acquitter comme il convenait de ses attributions, que la Division des achats a omis de comparer le marché à des marchés similaires, exposant ainsi l'Organisation au risque de payer trop cher, et que le Département de l'appui aux missions n'avait pas procédé à l'analyse coûts-avantages normalement effectuée dans l'optique de l'optimisation des ressources. De plus, des postes prévus pour assurer la gestion du marché étaient restés vacants, des frais

d'administration excessifs avaient été facturés à la mission et on avait passé commande de matériel coûteux qui n'avait jamais servi.

19. Le BSCI juge surprenant de ne pas avoir été informé avant publication du contenu du rapport du Secrétaire général sur les conclusions de son audit (A/63/668/Add.1), mais note que les observations qu'il renferme diffèrent très peu de celles dont le Département de la gestion lui avait fait part et qu'il avait incorporées à son propre rapport. Le Bureau n'est toujours pas convaincu que l'on a tiré les leçons de l'expérience et accepté la responsabilité des carences constatées.

20. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le BSCI a été invité à participer à deux réunions avec la Division des achats pour donner son avis sur les risques que pouvait comporter la passation et la gestion du marché. Il considère que sa présence ne saurait exonérer la direction de ses responsabilités, une position qui est d'ailleurs consignée dans le compte rendu de l'une de ces réunions.

21. Dans son rapport, le Secrétaire général conteste l'observation du BSCI selon laquelle l'achat de matériel à des prix plus élevés que ceux fixés dans les contrats-cadres existants aurait entraîné un surcroît de dépenses de 7 millions de dollars. Il estime le surcoût à 3 millions de dollars seulement. Le BSCI maintient son estimation.

22. Enfin, le BSCI n'a pas pu vérifier l'affirmation du Secrétariat selon laquelle des négociations avaient permis de réduire de plus de 16 millions de dollars les frais généraux et administratifs. Il semble que ce résultat soit dû non pas à une révision des prix à la baisse mais au fait que certaines prestations n'ont pas été fournies.

23. Le BSCI recommande entre autres choses de mettre en place des mécanismes de gouvernance efficaces, de procéder à une évaluation des risques en bonne et due forme incluant une analyse des circonstances qui justifient le recours à des mesures extraordinaires, de s'interroger sur la responsabilité des carences constatées dans la planification de la fourniture de services logistiques polyvalents et dans la passation et la gestion du marché, et de modifier la lettre d'attribution signée avec le Gouvernement espagnol concernant la fourniture de services de gestion de marchés.

24. **M^{me} Hurtz-Soyka** (Directrice du Service de la coordination des politiques et du contrôle, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant la note du Secrétaire général (A/63/668/Add.1) relative au rapport du BSCI sur l'audit de l'application de mesures extraordinaires à la MINUAD, souligne que le Secrétariat a fait preuve d'une extrême prudence dans l'autorisation de mesures laissant une certaine latitude dans l'application des règlements administratifs et que toutes les activités exécutées dans ce cadre ont été conformes aux règlements, règles et procédures de l'ONU et ont contribué à améliorer le fonctionnement de l'Opération. Le plus grand risque couru par le Secrétariat dans l'exécution du mandat confié à la MINUAD était de faire échouer la mission en n'étant pas en mesure de mettre en place les importantes installations requises sur le terrain. Ce risque a été jugé plus grave que ceux associés à la passation d'un marché exclusif sans appel à la concurrence. L'Organisation a décidé d'atténuer divers risques que peuvent poser des perturbations de la chaîne d'approvisionnement en prévoyant des solutions de repli, notamment en cas de scénario catastrophe.

25. Les incidences financières des lacunes relevées dans l'annexe au rapport du BSCI (A/63/668) n'ont pas été dûment étayées, comme il ressort de l'annexe à la note du Secrétaire général (A/63/668/Add.1).

26. **M^{me} Pataca** (Angola), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que celui-ci approuve les réalisations escomptées indiquées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUS pour 2009/10 (A/63/714) : si elles se concrétisent, elles permettront d'atteindre avant la fin du mandat de la Mission l'objectif global fixé par le Conseil de sécurité, à savoir promouvoir la réconciliation nationale, une paix durable et la stabilité, et bâtir un Soudan prospère et uni dans lequel les droits de l'homme seront respectés et la protection de tous les citoyens assurée. Considérant que toutes les missions de maintien de la paix doivent disposer de ressources suffisantes, le Groupe rappelle qu'il a fallu ouvrir un crédit additionnel pour assurer le financement de la Mission en 2008/09. C'est pourquoi il s'inquiète de l'incidence des recommandations du Comité consultatif tendant à réduire l'enveloppe budgétaire prévue pour 2009/10. En particulier, compte tenu de l'importance que prennent les activités de désarmement, démobilisation et réintégration après un conflit, il n'est pas convaincu du bien-fondé de celle qui consiste à

appliquer de manière arbitraire un taux de vacance de 75 % aux postes d'agent recruté sur le plan international qui seraient créés pour les mener à bien.

27. Le Groupe note avec satisfaction que le projet de budget de la MINUAD pour 2009/10 a été présenté plus tôt que les années précédentes, ce qui laisse le temps d'examiner comme il convient les propositions du Secrétaire général. L'ampleur et le caractère hybride de l'Opération justifient que soient approuvées toutes les ressources demandées. Le Groupe est donc préoccupé par les recommandations arbitraires du Comité consultatif tendant à augmenter les abattements pour délai de déploiement et à réduire de 5 % le montant prévu au titre des transports aériens. Tout en étant pleinement conscient de la complexité du mandat de l'Opération et du retard pris par le déploiement des effectifs, le Groupe espère bien que ceux-ci seront au complet avant la fin de l'exercice 2009/10.

28. Tout en étant favorable à la recherche de gains d'efficacité, le Groupe souligne que les accords de coopération entre la MINUAD, la MINUS et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) ne doivent pas gêner le fonctionnement des trois missions, qui ont un rôle, un mandat et des responsabilités spécifiques. À ce propos, il convient d'étudier la question des moyens dont il faudrait doter la base d'Entebbe pour que celle-ci puisse fournir de manière régulière des services à ces trois missions déployées dans la même zone d'opérations, l'idée étant de combler les lacunes actuelles.

29. Le Groupe prend note avec préoccupation des constatations figurant dans le rapport du BSCI (A/63/668) et souligne qu'un processus de planification plus rigoureux aurait évité d'avoir recours à des mesures exceptionnelles. Il souhaite un débat sur les mécanismes permettant actuellement d'évaluer l'incidence de ces mesures et de faire le point de leur application, en particulier pour ce qui est de la fourniture de services logistiques polyvalents. Pour ce qui est des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il souscrit pleinement à la recommandation du Comité consultatif préconisant de régler dans les meilleurs délais toutes les demandes d'indemnisation en suspens et compte recevoir du Secrétariat des informations actualisées à ce sujet pendant les consultations. Enfin, il demande à nouveau à l'Organisation de travailler en collaboration étroite avec toutes les parties intéressées par les opérations de

maintien de la paix, notamment au stade de la planification et de l'élaboration des politiques. Il est particulièrement important de resserrer les liens de coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre de la MINUAD et d'autres missions déployées dans la région.

30. **M. Diab** (République arabe syrienne) rappelle que la FNUOD a été créée 30 ans plus tôt en application de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité, à la suite de l'occupation par Israël du Golan syrien. Constatant que cette occupation se poursuit en dépit d'appels réitérés en faveur d'un retrait total jusqu'aux frontières de 1967, la délégation syrienne considère que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le financement de la FNUOD doit être assuré par la puissance occupante.

31. La délégation syrienne n'est pas opposée à la création d'un poste de spécialiste des affaires civiles de la classe P-4 au Bureau du commandant de la Force afin d'établir au sein de celle-ci une unité civile chargée de la communication avec la population locale, sous réserve que la communication passe par le truchement du bureau de la délégation qui représente la Syrie au sein de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne et se fasse avec le consentement des services de sécurité compétents. L'orateur souligne que la création de ce poste n'a fait l'objet d'aucun accord préalable avec son pays. Il constate également avec préoccupation que dans son rapport le Comité consultatif demande à nouveau au Secrétaire général, comme il l'a fait en 2008, de réexaminer les dispositions régissant l'appui financier et administratif apporté aux groupes d'observateurs de la FNUOD et de la FINUL, bien que l'Assemblée générale ne se soit pas prononcée sur cette recommandation qui n'est donc pas mentionnée dans les résolutions 62/264 et 62/265.

32. La République arabe syrienne tient une nouvelle fois à saluer le travail accompli par la FNUOD qu'elle remercie de sa coopération, et exprime sa gratitude aux pays qui lui fournissent des contingents.

33. **M. Abdelmannan** (Soudan), rappelant que les prochaines élections générales constitueront une étape cruciale de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, dit espérer que la MINUS apportera tout l'appui technique et logistique nécessaire au succès du processus démocratique. Il note que le budget proposé pour l'exercice 2009/10 envisage la possibilité de demander un crédit supplémentaire destiné à appuyer

le processus électoral si l'évolution de la situation le justifie. La préparation des élections ayant été menée à bien, l'orateur espère que ce crédit sera effectivement demandé.

34. À l'instar du Comité consultatif, l'orateur compte que les recommandations adressées par le Comité des commissaires aux comptes aux administrateurs de la Mission et à leurs homologues du Secrétariat seront portées à l'attention des plus hauts responsables de l'Organisation. Il constate toutefois avec préoccupation que dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUS pour l'exercice 2007/08, des réalisations effectives continuent de figurer dans la catégorie des réalisations escomptées et que les réalisations du Gouvernement soudanais sont indiquées comme des réalisations de la Mission. La présentation adoptée a peut-être pour objet de justifier les demandes de financement, mais elle donne un tableau inexact des réalisations de la Mission. L'orateur conteste aussi la recommandation tendant à utiliser un taux de vacance de postes de 75 % au lieu du taux normal de 50 % pour les postes d'agent recruté sur le international dont la création est demandée et fait observer que l'affectation d'un million de dollars seulement au financement de projets à effet rapide n'aura qu'un impact très faible dans un pays qui compte 40 millions d'habitants.

35. En dépit des succès à mettre à l'actif de la MINUAD, l'image de cette opération continue de pâtir de l'octroi du marché exclusif tant décrié. Comme l'indique le BSCI dans son rapport sur l'audit de l'application de mesures extraordinaires, l'exécution du marché n'a pas fait l'objet d'un suivi suffisant et l'Opération a été facturée pour du matériel et des services qui ne lui ont pas été fournis. L'orateur espère que le Secrétariat donnera suite aux recommandations du Bureau. Sachant que la MINUEE continue de manquer de personnel et de matériel, y compris d'avions, d'hélicoptères et de véhicules de transport de troupes, il demande aux États Membres de mettre à sa disposition les moyens voulus. Pour sa part, le Gouvernement soudanais fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer la MINUS et la MINUAD et pour faciliter le déroulement des consultations sur leur budget.

36. **M. Brant** (Brésil) dit que sa délégation souscrit aux vues exprimées par le représentant de l'Angola au nom du groupe des États d'Afrique. Parlant au titre du point 146 de l'ordre du jour, il insiste sur la nécessité de doter la MINUS de tous les moyens dont elle a

besoin pour s'acquitter de son mandat. Notant que la Mission a eu besoin d'un crédit additionnel en 2008/09, il craint que la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire le budget de la Mission en 2009/10 n'empêche celle-ci de mener à bien ses activités et n'oblige à lui accorder à nouveau une rallonge budgétaire. Par ailleurs, sa délégation n'est pas convaincue du bien-fondé de la recommandation du Comité consistant à appliquer un taux de vacance de 75 % aux postes d'agent recruté sur le plan international demandés au titre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, sachant combien celui-ci est important pour ce qui est de promouvoir la paix, la réconciliation nationale et le développement. Enfin, elle considère que le crédit de un million de dollars affecté au financement des projets à effet rapide, que le Secrétaire général propose de reconduire en 2009/10, est insuffisant pour apporter l'appui voulu dans des domaines aussi essentiels que la santé, l'éducation, les infrastructures et les services sociaux.

La séance est levée à 11 h 45.